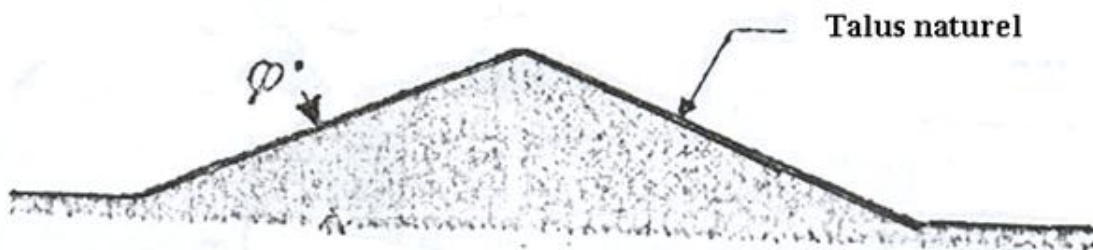
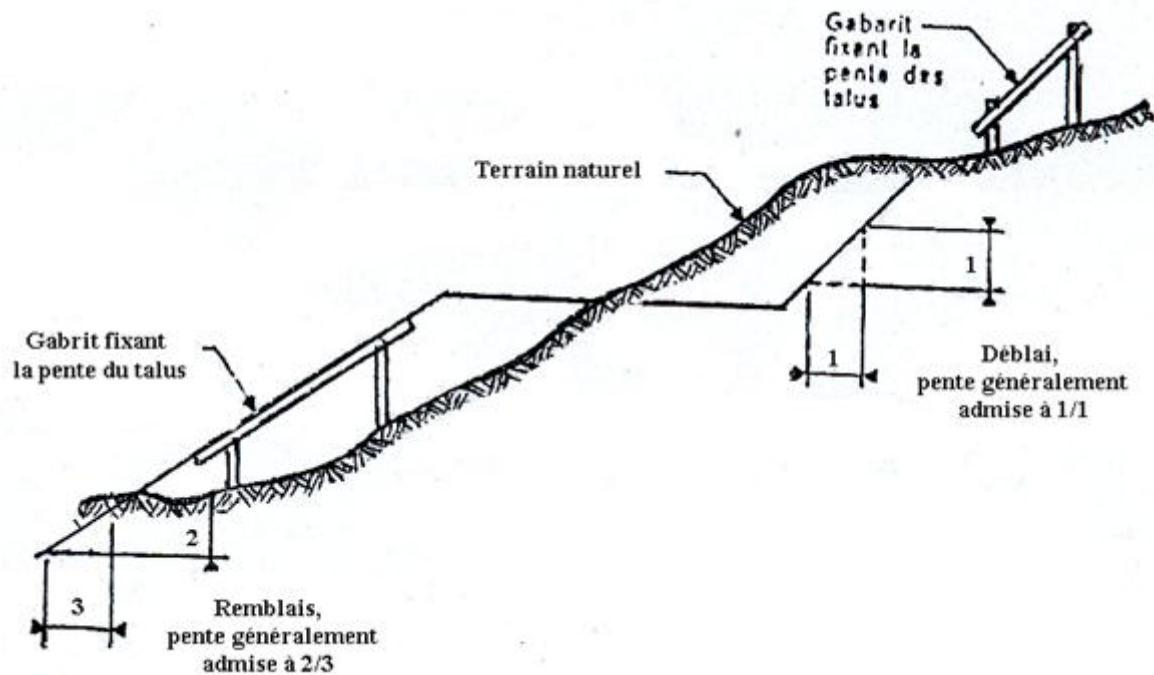


DÉFINITION :

C'est la pente, ou inclinaison, donnée aux parois des terres pour éviter leur éboulement. Il dépend de la nature du terrain.



STABILITÉ DES TALUS

La terre mise en tas, lorsqu'elle n'est pas retenue, forme avec la terre, est appelé angle de talus naturel.

Lors des fouilles, si le talus que l'on veut réaliser fait avec l'horizontale un angle inférieur ou égale à l'angle naturel, aucune précaution particulière ne doit être prise.

Si au contraire l'angle est supérieur à l'angle naturel. Il y a danger d'éboulement et il convient de prendre des dispositions pour les éviter.

D'une manière générale, lors de l'exécution des terrassements en remblai, le rapport admis entre la base et la hauteur est de 3 à 2.

ANGLE DE TALUS NATUREL DE QUELQUES TERRAINS

NATURE DE TERRES	ANGLE DU TALUS NATUREL	
	TERRAIN SEC	TERRAIN MOUILLE
Sable fin.....	± 25°	± 15°
Terre végétale.....	± 40°	± 30°
Terre très compacte	± 50°	± 40°
Argile	± 40°	± 15°
Cailloux, éboulis.....	± 50°	± 40°